

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)

N° : 500-06-001133-210

OPTION CONSOMMATEURS

-et-

VERSION PAYSAGE INC.

Demanderesses

c.

VOLKSWAGEN AG

-et-

DR. ING. H.C.F. PORSCHE AG

-et-

PORSCHE CARS CANADA, LTD.

Défenderesses

-et-

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, personne morale ayant son siège social au 333, boulevard Jean-Lesage, en la ville et le district judiciaire de Québec, province de Québec, G1K 8J6

Mise en cause

**DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'ORDONNANCES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS
PAR LES DÉFENDERESSES ET PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**
(Art. 25 et 49(2) et 158(5) C.p.c.)

**À L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN (J.C.S.), JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE TOUTE LA
PROCÉDURE DANS LA PRÉSENTE ACTION COLLECTIVE, LES DEMANDERESSES EXPOSENT
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Les Demanderesses s'adressent au Tribunal afin d'obtenir l'émission de deux ordonnances :

- a) Une ordonnance de communication de renseignements par les Défenderesses à la *Société de l'assurance automobile du Québec* (la « **Mise en cause** »); et
- b) Une ordonnance de communication de renseignements par la Mise en cause à l'administrateur à être désigné.

A. LE CONTEXTE

- 2. Le 8 mars 2021, une *Demande d'autorisation pour exercer une action collective* contre les Défenderesses est déposée dans le présent dossier et ce dernier est suspendu par la Cour supérieure le 2 juin 2021.
- 3. Par cette action collective, les Demanderesses allèguent notamment que les Défenderesses ont manqué à leurs obligations légales et statutaires, en manipulant les tests de conformité de plusieurs véhicules de marque Porsche alimentés à l'essence vendus au Canada, de façon que les véhicules émettent plus de polluants et consomment plus d'essence sur la route que lors des tests de conformité (l'« **Action collective** »).
- 4. Le groupe actuellement visé par l'Action collective est le suivant :

Toute personne qui a acheté ou loué au Québec un véhicule de marque Porsche alimenté à l'essence d'une année modèle de 2007 à 2018.
- 5. Le 15 mai 2025, les parties ont conclu une entente de principe afin de régler l'Action collective, ainsi que le dossier connexe entrepris en Colombie-Britannique (ci-après, l'« **Entente de principe** »).
- 6. Les années modèles des véhicules visés par cette Entente de principe ont été élargies pour inclure des véhicules de marque Porsche alimentés à l'essence des années modèles 2005, 2006, 2019 et 2020.
- 7. Les Défenderesses ont indiqué avoir identifié environ 60 624 véhicules visés par l'Entente de principe (ci-après, la « **Liste** ») par l'entremise de leurs numéros d'identification de véhicules (ci-après, les « **NIV** »).

B. LES INFORMATIONS RECHERCHÉES

- 8. Dans ce contexte, les Demanderesses cherchent à obtenir certaines informations qui permettront (i) de confirmer l'identité des propriétaires et locataires des véhicules visés par l'Entente de principe, (ii) de les contacter directement pour les fins de la transmission des avis éventuels et (iii) de faciliter le processus éventuel de distribution en obtenant une preuve indépendante de l'identité des personnes visées par la transaction qui découlera de l'Entente de principe (la « **Transaction** »), ainsi que du moment et de la durée de la propriété ou de la location du véhicule.

9. Ces informations permettront de faciliter la communication avec les membres du groupe et de favoriser leur participation à la Transaction.
10. À cet effet, dans le cadre de son mandat, la Mise en cause détient des informations utiles et recherchées par les Demanderesses afin d'identifier les membres du groupe visé par l'Entente de principe et la Transaction et leur faire parvenir directement des avis aux membres, en plus de faciliter l'administration de la Transaction par la suite.
11. Les Demanderesses demanderont qu'un tiers indépendant soit désigné pour agir à titre d'administrateur des réclamations afin notamment de communiquer avec les membres du groupe visé par la Transaction et pour l'administration des réclamations. Dans l'exécution de son mandat, l'administrateur à être désigné par le Tribunal devra non seulement gérer l'envoi des avis aux membres, mais éventuellement, il devra gérer le processus de réclamation, à l'aide des informations recherchées auprès de la Mise en cause.
12. Pour ce faire, d'une part, les Demanderesses demandent donc au Tribunal d'ordonner aux Défenderesses de communiquer par fichier électronique, sous un format Excel, la Liste à la Mise en cause.
13. D'autre part, les Demanderesses demandent au Tribunal d'ordonner à la Mise en cause de communiquer par fichier électronique, sous format Excel, les informations suivantes à l'administrateur à être désigné par le Tribunal :

Pour chaque véhicule de la Liste (identifié par son NIV) que la Mise en cause déterminera être ou avoir été immatriculé au Québec :

- i) les nom, prénom et coordonnées les plus récentes (adresse courriel et adresse civique) de chaque propriétaire et/ou locataire du véhicule depuis sa mise en service;
- ii) le statut (propriétaire ou locataire) pour chaque propriétaire ou locataire identifié en (i); et
- iii) la période (date de début et de fin) durant laquelle le véhicule a été immatriculé pour chaque propriétaire ou locataire identifié en (i).

(ci-après, les « **Renseignements personnels** »).

14. La présente *Demande* intervient à ce stade, car la Mise en cause a informé les avocats des Demanderesses qu'elle nécessiterait un délai estimé à quarante (40) jours ouvrables, c'est-à-dire environ huit (8) à neuf (9) semaines, à compter de la réception de la Liste pour communiquer les Renseignements personnels.
15. Si le Tribunal accorde l'ordonnance demandée, les parties utiliseront le délai de traitement requis par la Mise en cause afin de travailler sur la finalisation de la Transaction, la préparation de demandes d'ordonnances préliminaires et l'avancement des étapes précédant la transmission des avis éventuels, de façon à ce que le traitement des Renseignements personnels crée le moins de délais possible pour la suite de l'Action collective.

C. LES MESURES DE PROTECTION

16. Afin d'assurer la confidentialité et la protection des Renseignements personnels, les Demanderesses proposent de mettre en place certains mécanismes de protection.
17. D'abord, les Demanderesses proposent que les Renseignements personnels soient confiés à un seul acteur, soit à l'administrateur à être désigné par le Tribunal, qui sera responsable de superviser les éventuelles communications avec les membres et d'administrer la Transaction.
18. Puis, les Demanderesses sollicitent l'émission d'une ordonnance de confidentialité assortie des modalités suivantes :
 - a. Une interdiction faite à l'administrateur à être désigné par le Tribunal de communiquer et/ou de reproduire, directement ou indirectement, des Renseignements personnels à quelque fin autre que celle de donner plein effet à la Transaction et à favoriser la participation des membres;
 - b. L'obligation de procéder à la destruction des Renseignements personnels recueillis à la clôture de l'administration; et
 - c. La transmission par l'administrateur à être désigné par le Tribunal d'une lettre à la Mise en cause confirmant la destruction des Renseignements personnels une fois détruits.
19. Ces mesures de protection paraissent suffisantes pour assurer la confidentialité des Renseignements personnels, tout en permettant l'utilisation sollicitée par les Demanderesses.

D. ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

20. L'article 171(3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c. A-2.1, permet la communication des Renseignements personnels, en vertu d'une ordonnance d'un Tribunal, si cela apparaît pertinent et nécessaire dans l'administration de la preuve ou pour favoriser la diffusion de l'information et les réclamations des membres.
21. Aucun membre ne sera dans l'obligation de se manifester ou de déposer un éventuel formulaire de réclamation.
22. La présente *Demande* est faite dans l'intérêt des membres et celui de la justice.
23. Les Défenderesses et la Mise en cause ne s'opposent pas à la présente *Demande*.
24. La Mise en cause a par ailleurs fourni une estimation maximale des frais liés à cette démarche, soit 8100 \$, tout en précisant que les frais sont susceptibles de fluctuer à la baisse. De leur côté, les avocats des Demanderesses estiment, sur la base des informations disponibles, que les frais devraient se chiffrer à environ 4000 \$.
25. Les Demanderesses entendent inclure ces frais éventuels à titre de déboursés liés à la diffusion des avis dans le cadre de l'action collective, considérant le bien-fondé et l'utilité de cette démarche en ce sens.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

26. **ACCUEILLIR** la présente Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la Société de l'assurance automobile du Québec;
27. **ORDONNER** aux Défenderesses de communiquer par fichier électronique, sous un format Excel, la Liste d'environ 60 624 NIV associés à l'Entente de principe et la Transaction à la *Société de l'assurance automobile du Québec*, et ce, dans les cinq (5) jours du jugement à être rendu;
28. **ORDONNER** à la *Société de l'assurance automobile du Québec* de transmettre, sous pli confidentiel, à l'administrateur à être désigné, les informations qui suivent sur support électronique, sous un format Excel, et ce, au plus tard à la date la plus tardive entre (i) quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant la transmission, par les Défenderesses, de la Liste à la *Société de l'assurance automobile du Québec* et (ii) cinq (5) jours ouvrables après la notification du jugement désignant l'administrateur de la Transaction :

Pour chaque véhicule de la Liste (identifié par son NIV) que la *Société de l'assurance automobile du Québec* déterminera être ou avoir été immatriculé au Québec :

- i) les nom, prénom et coordonnées les plus récentes (adresse courriel et adresse civique) de chaque propriétaire et/ou locataire du véhicule depuis sa mise en service;
- ii) le statut (propriétaire ou locataire) pour chaque propriétaire ou locataire identifié en (i); et
- iii) la période (date de début et de fin) durant laquelle le véhicule a été immatriculé pour chaque propriétaire ou locataire identifié en (i).

29. **ORDONNER** que les informations reçues de la *Société de l'assurance automobile du Québec* ne puissent être utilisées par l'administrateur à être désigné par le Tribunal qu'aux seules fins de faciliter la diffusion des avis aux membres, ainsi qu'aux fins du formulaire de réclamation, du processus de réclamation et de l'administration de la Transaction;
30. **INTERDIRE** à l'administrateur à être désigné par le Tribunal de communiquer les informations reçues de la *Société de l'assurance automobile du Québec* à qui que ce soit, à l'exception des avocats des Demanderesses et des fournisseurs de services auxquels il fait appel pour l'administration de la Transaction et la diffusion des avis aux membres, ou sauf si la personne visée y consent, notamment en produisant une réclamation, ou sur autorisation du Tribunal;
31. **ORDONNER** à l'administrateur à être désigné par le Tribunal de procéder à la destruction, dans ses registres, de toutes les informations reçues de la *Société de l'assurance automobile du Québec* à la clôture de l'administration et de transmettre à la *Société de l'assurance automobile du Québec* une lettre confirmant la destruction des informations reçues, aux coordonnées suivantes :

Service Partenariat, Entente numérique et diffusion
À l'attention de M. Mojtaba Mirchi
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
500, rue Sherbrooke Ouest (12e étage)
Montréal (Québec) H4A 3G6

32. **LE TOUT** sans frais, à moins de contestation.

MONTREAL, le 8 juin 2026



BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Me Maxime Nasr

Me Violette Leblanc

Me Léanie Cardinal

mnasr@belleaulapointe.com

vleblanc@belleaulapointe.com

lcarninal@belleaulapointe.com

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : 514 987-6700

Télécopieur : 514 987-6886

Référence : 2002.99

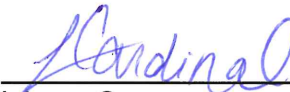
Avocats des Demanderesses

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, LÉANIE CARDINAL, avocate, exerçant ma profession au sein du cabinet Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l., ayant sa principale place d'affaires au 300, Place d'Youville, bureau B-10, dans la ville et le district judiciaire de Montréal, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'une des avocates des Demandereses en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la *Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la Société de l'assurance automobile du Québec* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :


LÉANIE CARDINAL

AFFIRMÉ solennellement devant moi, à Montréal,
ce 8^e jour de juin 2026


Commissaire à l'assermentation pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Pascale Dionne-Bourassa
BENNETT JONES LLP
900 boulevard De Maisonneuve O.
Bureau 1800
Montréal, Québec H3A 0A8
Tél. 514-985-4500
Fax 514-985-4501
bourassap@bennettjones.com

Avocats des Défenderesses

-et- M. Mojtaba Mirchi
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
500, rue Sherbrooke Ouest (12e étage)
Montréal (Québec) H4A 3G6
mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca
donnees@saaq.gouv.qc.ca

Mise en cause

PRENEZ AVIS que la *Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la Société de l'assurance automobile du Québec* sera présentée pour adjudication devant l'honorable Martin F. Sheehan, j.c.s., à la Cour supérieure au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, dans la ville et le district de Montréal, à une date à être déterminée ou sur le vu du dossier.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 8 juin 2026



BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.

Me Maxime Nasr

Me Violette Leblanc

Me Léanie Cardinal

mnasr@belleaulapointe.com

vleblanc@belleaulapointe.com

lcarninal@belleaulapointe.com

300, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : 514 987-6700

Télécopieur : 514 987-6886

Référence : 2002.99

Avocats des Demanderesses

Jacques ZINSOU

De: Jacques ZINSOU
Envoyé: 8 juin 2026 14:14
À: 'bourassap@bennettjones.com'; 'mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca'; 'donnees@saaq.gouv.qc.ca'
Cc: Maxime Nasr; Violette Leblanc; Léanie Cardinal
Objet: NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099
Pièces jointes: 260608-Demande d'ordonnances Porsche et SAAQ-v.f.pdf
Importance: Haute

Suivi:

Destinataire

Réception

'bourassap@bennettjones.com'

'mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca'

'donnees@saaq.gouv.qc.ca'

Maxime Nasr

Remis: 2026-06-08 14:14

Violette Leblanc

Remis: 2026-06-08 14:14

Léanie Cardinal

Remis: 2026-06-08 14:14

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
C O U R S U P É R I E U R E

Nº: 500-06-001133-210

OPTION CONSOMMATEURS

-et-

VERSION PAYSAGE INC.

Demanderesses

c.

VOLKSWAGEN AG

-et-

DR. ING. H.C.F. PORSCHE AG

-et-

PORSCHE CARS CANADA, LTD.

Défenderesses

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Mise en cause

**BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL
(ART. 134 C.P.C.)**

LIEU, DATE ET HEURE : Montréal, voir la date et l'heure indiquées ci-haut.

EXPÉDITEURS : Me Maxime Nasr
Me Violette Leblanc
Me Léanie Cardinal
BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.
mnasr@belleaulapointe.com
vleblanc@belleaulapointe.com
lcarnal@belleaulapointe.com

DESTINATAIRES : Monsieur Mojtaba Mirchi
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca
donnees@saaq.gouv.qc.ca

Me Pascale Dionne-Bourassa
BENNETT JONES LLP
bourassap@bennettjones.com

NOMBRE DE PAGES DU DOCUMENT NOTIFIÉ : 10

NATURE DU DOCUMENT : *Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la Société de l'assurance automobile du Québec (Art. 25 et 49(2) et 158(5) C.p.c.), Déclaration sous serment et Avis de présentation.*

EXPÉDITEUR : Jacques Zinsou

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PRIVILÈGE

La présente transmission contient des informations confidentielles et privilégiées sujettes au secret professionnel de l'avocat et est destinée uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elle est adressée. Il est interdit de lire, copier ou divulguer ladite information à moins d'en être le destinataire et d'y être autorisé. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, s.v.p. veuillez nous en aviser immédiatement au 514 987-6700 et la détruire sans garder de copies.



Jacques Zinsou
Adjoint juridique / Legal Assistant

Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.
300, Place d'Youville, Bureau B-10, Montréal (Québec) H2Y 2B6

 **T** : 514-987-6700 - Poste 2223 | **F** : 514-987-6886

 jzinsou@belleaulapointe.com
 belleaulapointe.com

La présente transmission contient des informations confidentielles et privilégiées sujettes au secret professionnel de l'avocat et est destinée uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elle est adressée. Il est interdit de lire, copier ou divulguer ladite information à moins d'en être le destinataire et d'y être autorisé. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, s.v.p. veuillez nous en aviser immédiatement au (514) 987-6700 et la détruire sans garder de copies.

This transmission contains confidential and privileged information subject to professional secrecy and is intended only for the individual or entity to whom it is addressed. Do not read, copy or disseminate this information unless you are the intended recipient and authorized to do so. If you have received this transmission in error, please notify us immediately at (514) 987-6700 and destroy it without keeping any copies.

De: Microsoft Outlook
<MicrosoftExchange329e71ec88ae4615bbc36ab6ce41109e@belleaulapointe.com>
À: bourassap@bennettjones.com
Envoyé: 8 juin 2026 14:14
Objet: Relayé : NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099

La remise à ces destinataires ou groupes est terminée, mais aucune notification de remise n'a été envoyée par le serveur de destination :

bourassap@bennettjones.com (bourassap@bennettjones.com)

Objet : NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099



NOTIFICATION |
Demande pour l...

De: postmaster@saaq.onmicrosoft.com
À: mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca
Envoyé: 8 juin 2026 14:15
Objet: Remis : NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca (mojtaba.mirchi@saaq.gouv.qc.ca)

Objet : NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099



NOTIFICATION |
Demande pour l...

De: postmaster@saaq.onmicrosoft.com
À: donnees@saaq.gouv.qc.ca
Envoyé: 8 juin 2026 14:15
Objet: Remis : NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

donnees@saaq.gouv.qc.ca (donnees@saaq.gouv.qc.ca)

Objet : NOTIFICATION | Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements par les Défenderesses et par la SAAQ | 500-06-001133-210 | Option consommateurs et al. c. Volkswagen AG et al. | N/D 2002.099



NOTIFICATION |
Demande pour l...

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2026-PROC-00218851

Date et heure de transmission : 2026-06-08 14:25:45

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-001133-210

Titre : Demande pour l'émission d'ordonnances de communication de renseignements
par les défenderesses et par la SAAQ, Déclaration sous serment et Avis de pré

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

[Politique de confidentialité](#)



N° : 500-06-001133-210

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)

COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

OPTION CONSOMMATEURS

-et-

VERSION PAYSAGE INC.

Demanderesses

C.

VOLKSWAGEN AG

-et-

DR. ING. H.C.F. PORSCHE AG

-et-

PORSCHE CARS CANADA, LTD.

Défenderesses

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Mise en cause

DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'ORDONNANCES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PAR LES DÉFENDERESSES ET PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (ART. 25 ET 49(2) ET 158(5) C.P.C.), DÉCLARATION SOUS SERMENT ET AVIS DE PRÉSENTATION.

ORIGINAL



Belleau Lapointe

I A V O C A T S I B A R R I S T E R S A N D S O L I C I T O R S I

300, PLACE D'YOUVILLE, BUREAU B-10

MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2B6

TÉLÉPHONE : (514) 987-6700

TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-6886

BB-8049

Dossier : 2002.099

Me Maxime Nasr | mnasr@belleaulapointe.com
Me Violette Leblanc | vleblanc@belleaulapointe.com
Me Léanie Cardinal | lcarnal@belleaulapointe.com